

Liberté
Égalité
Fraternité
—
Travail
Solidarité
Justice

Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

Bien penser
Bien dire
Bien faire
—
Vérité
Lumières
Humanité

ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.
Etranger..... Le port en sus
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur. Balle, rue Ferrandière, 52

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52

— LYON —

PARIS — Vente en gros et abonnements, Agence de librairie PERINET, 9, rue du Croissant — PARIS

ANNONCES

Les Annonces sont reçues à l'Agence V. FOURNIER & Co
14, rue Confort, 14
et au Bureau du Journal
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

AVIS

Le Franc-Maçon est mis en vente à :

PARIS

Agence de librairie PERINET, 9, rue du Croissant. Les abonnements sont reçus à la même adresse.

MONTPELLIER

Société anonyme du Petit Méridional, 5, rue Leenhardt, où doivent être adressées les demandes de dépôts dans les diverses villes des départements du Gard, de l'Hérault et départements limitrophes.

SEDAN

Papeterie-librairie, Carlier aîné, 1, Grande-Rue.

BORDEAUX

Chez M. Graby, marchand de journaux.

ALGER

Librairie Pioget, Place Sous-la-Régence. Librairie Mouranchon.

ORAN

Librairie Calia, rue Fond-Ouch.

MARSEILLE

Agence de librairie Blanchard, dépositaire et marchand de journaux.

Notre journal est également mis en vente dans les bibliothèques des principales gares.

AVIS TRÈS ESSENTIEL

Les abonnements sont actuellement en recouvrement, et nous prions les Vénérables et Trésoriers des Loges dont les abonnements sont devenus définitifs, conformément aux n° 1, 2, 3, 5, 8 et 9, de bien vouloir réserver bon accueil à notre mandat, en laissant le montant au concierge de leur Temple.

SOMMAIRE

La Politique religieuse. — Les Mystères maçonniques. — Esprit des Morts et des Vivants. — La Question coloniale et la Franc-Maçonnerie. — La Défense de la Franc-Maçonnerie. — Le Monde maçonnique. — Chronique. — Le Réveil de la Côte-d'Or. — La Première aux Paysans. — Le Concordat. — Revue des Théâtres. — Correspondance — Petite correspondance. — Bibliographie. — Tribune du travail.
Feuilleton : Le Mariage d'un Franc-Maçon. — Petits Dialogues philosophiques.

LA POLITIQUE RELIGIEUSE

M. Goblet a lu au conseil des ministres deux nouvelles lettres d'évêques attaquant violemment la République. Ces deux prélats récalcitrants pontifient à Pamiers et à Grenoble. On a décidé, paraît-il, de déferer la prose épiscopale au Conseil d'Etat; ce dont les ennemis du gouvernement qui les paie n'ont point souci.

Il est peu de journalistes qui arrivent aussi vite à la notoriété qu'un évêque désireux de se voir « imprimé » en bonne place dans les meilleures feuilles. Sa haute position dans l'Eglise lui vaut une publicité qu'envient les hommes de talent dont le mérite est si lentement apprécié; à sa première production, souvent fort peu littéraire, un évêque a droit au titre le plus en vue dans les colonnes des journaux, son élucubration pieuse est discutée par les polémistes en renom, et le belliqueux prélat se trouve, de par la Renommée aux cent bouches, en passe d'avancement.

C'est le cas de l'évêque de Grenoble surtout; ce bruyant personnage vient même d'avoir les honneurs d'un article du *Temps*. Le grave journal qui traite toujours avec autant de modération de forme que de hauteur de vue toutes les questions religieuses, n'a pu cacher cependant l'irritation que lui causent les prétentions politiques de l'évêque de Grenoble.

De la réponse du *Temps*, ce qui nous intéresse ici, c'est ce qui touche la Franc-Maçonnerie; en voici quelques passages :

Le prêtre, dit notre grand confrère, s'y efface devant le polémiste qui prend texte du passage de la Déclaration ministérielle relatif à l'Eglise pour mettre en scène personnellement M. de Freycinet et M. Goblet, pour parler de la Franc-Maçonnerie, du ministère et de la République, non pas comme il est de mise chez les membres du clergé, c'est-à-dire avec des précautions oratoires et un développement de phrases destinées à masquer qu'à traduire la pensée, mais avec une liberté, un sans-façon tout laïques.

M. l'évêque de Grenoble pousse même la désinvolture jusqu'à insérer dans son écrit un très long passage du *Bulletin* d'une loge maçonnique. Il est vrai que le rédacteur de ce *Bulletin* combat le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat, non pas en prin-

cipe, bien entendu, mais tel qu'il se présente pour le moment, sans préparations suffisantes, sans mesures préliminaires, sans *modus vivendi* pour le lendemain de la réforme. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, on conviendra qu'il n'est pas habituel aux membres de l'épiscopat de s'appuyer sur l'autorité des Francs-Maçons, ni de farcir leurs écrits d'extraits d'une prose plus ou moins satanique par essence, quand bien même elle serait, par accident, de nature à servir la bonne cause.

Nous sommes ravis de voir un évêque politicien citer un article de Franc-Maçon dans sa sainte lettre épiscopale. On peut donc nous lire sans être, *ipso facto*, voué aux flammes éternelles. Que ceux qui hésitaient, par scrupules pieux, à parcourir le *Franc-Maçon*, soient rassurés.

M. l'évêque de Grenoble a oublié la prudente recommandation des membres du clergé qui défendaient de rien lire d'une publication maçonnique sous peine d'excommunication. C'était fort adroit pour empêcher les esprits sincères de se convaincre par eux-mêmes de l'inexactitude des accusations formulées contre la Franc-Maçonnerie. L'évêque, entraîné par son ardeur de journaliste, a fait des extraits et a lui-même démontré qu'en ceci — comme du reste pour bien d'autres cas, en moins grave matière — les membres de l'Eglise ne se refusent pas ce qu'ils défendent à leurs ouailles.

Le mandement nous a donc accordé large place et le *Temps* ajoute :

Vient, en troisième lieu, une protestation contre l'ascendant de la franc-maçonnerie, dont les adeptes « sont arrivés au pouvoir, depuis la mort de Gambetta. » C'est eux qui, dans l'ombre de leurs loges, préparent les mesures dont le gouvernement n'a pas l'initiative, mais seulement la responsabilité aux yeux de l'opinion.

La Franc-Maçonnerie, dit encore notre auteur, depuis un siècle, nous a donné trois républiques faites à son image, et, lorsque la fille n'obéit pas assez vite, elle est aussitôt rappelée à l'ordre. Soumettez-vous, ou démettez-vous! C'est ainsi que le clergé de France, dans sa portion probablement la plus intelligente, puisqu'on y va chercher les évêques se représente le régime actuel du pays et le fonctionnement de nos institutions! Le Parlement, le ministère, l'administration, tout cela ne forme, suivant eux, qu'un immense pantin, dont quelques individus masqués et impénétrables meuvent les fils à leur gré en accomplissant des rites horribles! Si ce sont là les vues sur le gouvernement de la France dont se nourrit le clergé dans les séminaires, on doit le plaindre et nous aussi, par la même occasion, si les malheurs des temps et les *ricorsi* des choses devaient jamais nous replacer sous sa main!

Enfin, nous voici donc arrivé à ce point que l'insolente attitude des prélats les met

aux prises avec les feuilles les plus calmes, les plus sérieuses, dans le parti libéral. Le temps est enfin passé où l'on ne pouvait discuter avec « M. le curé » sans paraître un abominable impie. Les républicains qui se piquaient de bon ton, n'admettaient pas qu'on prit à parti les théories, même les plus abracadabrantes des dignitaires de l'Eglise; on devait toujours accorder des concessions aimables en matière religieuse, et, comme si partout où se glisse une robe, il fallait faire des « coquetteries » toute réponse ferme aux curés politiquant devenait une preuve de mauvais goût.

Cette mode « centre gauche » s'en va; les journaux qui affectent les formes les plus courtoises dans les discussions religieuses sont las des audaces croissantes du clergé; et c'est en termes qu'on nous eût fort reprochés autrefois que le *Temps*, le journal sérieux et calme par excellence, termine son admonestation à l'évêque grenoblois :

On comprendra, dit-il, que le dialogue entre l'Eglise et l'Etat pourrait se poursuivre indéfiniment sur ce ton, car l'Etat, lui aussi, est fondé à douter des assurances pacifiques qu'on lui prodigue; lui aussi, il craint une menace toujours prête à éclater, lui aussi, il demande qu'on lui prouve les bonnes intentions par des faits. Il faudra bien pourtant que l'un des deux se décide à commencer. L'Eglise et la société civile ne peuvent pas s'effacer l'une en face de l'autre, et, qu'on nous pardonne l'expression, se regarder indéfiniment comme deux chiens de faïence.

L'appel d'abus au Conseil d'Etat fait sourire MM. les évêques; mais lorsque, devant l'opinion publique, les journaux républicains de la nuance la plus modérée en auront, eux aussi, « appelé de l'abus » des attaques du parti ecclésiastique, le moment sera venu. Et alors, pour nous servir de la comparaison originale du *Temps*, un des deux chiens de faïence sera de force enfin à casser l'autre.

LES MYSTÈRES MAÇONNIQUES

UNE FÊTE D'ADOPTION

Le temple maçonnique n'est point aussi fermé qu'on pourrait le croire, et dans bien des circonstances, le franc-maçon peut y conduire sa famille et ses amis. Nous avons promis de décrire

Feuilleton du "FRANC-MAÇON" 48

LE MARIAGE

D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

Charles Eyraud avait perdu, depuis un an à peine, sa jeune femme qu'il adorait et il était resté seul dans la vie avec une petite enfant de quatre ans. Il était peintre et son remarquable talent l'avait bien vite conduit au succès. Il avait pu comme d'autres aller chercher la grande fortune et la grande célébrité à Paris, mais, il savait que bien souvent on n'y trouve qu'une déception profonde, et il était resté dans sa ville natale, où la vie désormais devait être pour lui facile et heureuse. Marié avec une jeune fille qu'il aimait depuis longtemps, il avait vu en

quelques jours s'évanouir ses rêves de bonheur. Aussi, concentré dans son désespoir, s'isolait-il avec son enfant, fuyant ses anciens amis, ne travaillant plus qu'avec fatigue, sans but et sans courage.

Cet enfant seul le rattachait à la vie et il lui disait souvent en l'embrassant :

— Ah! pauvre petit ami, comme ce serait vite fait si tu n'étais pas là et s'il ne fallait pas t'assurer ta becquée!

Le peintre était donc devenu, lui aussi, un promeneur assidu du parc de la Tête-d'Or, et nous avons raconté plus haut l'incident fortuit qui l'avait mis en présence de Louise Mignot.

Certes, il y prit peu garde, de même qu'elle ne s'occupa guère de ce promeneur vêtu de noir. Mais le lendemain l'enfant vint, tout souriant, sourire à son amie de la veille et le père salua de nouveau cette inconnue, qui s'inclina gracieusement comme la veille.

Cette simple et indifférente rencontre ne pouvait les engager à rien changer de leurs habitudes. Ils s'accoutumèrent donc à se voir tous les jours, à se saluer, d'abord cérémonieusement, ensuite comme deux anciennes connaissances.

L'enfant, de son côté, s'était vite familiarisée avec Louise et un jour qu'elle lui avait fait grignoter quelques bonbons, Charles Eyraud vint de nouveau la remercier.

Cette fois, la conversation fut plus longue. Le jour suivant il lui demanda de ses nouvelles,

puis, il en vint à s'asseoir à côté d'elle sur son banc pendant que l'enfant jouait devant eux, ils étaient amis.

Mieux encore. C'était la première fois que le peintre avait oublié sa pensée fixe en s'attardant à babiller avec une jeune et jolie femme. Louise était charmante dans ses vêtements noirs qui accusaient mieux encore le ton doré de ses cheveux, elle avait un joli ramage et un joli sourire. Bientôt Charles lui eut raconté sa vie et ses malheurs. Elle s'intéressa vite à ce malchanceux du combat de la vie. Peu à peu elle lui fit confidence elle aussi d'une partie de son histoire. — Et un beau jour que ce nouvel ami fut en retard de quelques minutes au rendez-vous habituel, elle s'aperçut avec effroi qu'elle souffrait étrangement de son absence. Elle s'interrogea et son cœur répondit bien vite; le peintre avait peu à peu fait oublier l'absent. Sans s'en rendre compte, elle avait comparé ce malheureux résigné et doux à l'homme inexorable qui était parti sans retour, sans essayer de la fléchir au moins une fois encore.

On dit que la pitié est la porte de l'amour. Ce fut vrai pour elle.

De son côté, Charles Eyraud, s'intéressait singulièrement à cette amie que le hasard avait mise sur son chemin; — hasard dont il remerciait déjà la Providence. Près d'elle, il sentait son cœur refluer, et du même coup renaître la vie, l'énergie, la force.

Il s'était remis au travail; mais quand Louise

lui demandait à quoi il s'occupait, il biaisait en répondant, et rompait l'entretien. Un jour cependant, ce fut lui qui aborda le sujet.

— Mon tableau est presque achevé.

— Enfin! vous allez donc pouvoir, maintenant qu'il ne variera plus, me dire ce qu'il représente.

— Il y a surtout du paysage, et cela se raconte difficilement. Faites mieux, venez le voir à mon atelier.

Louise sourit et fit de la main un signe de refus.

— Je ne vous le demanderais pas, répondit vivement le peintre à voix basse, je ne vous le demanderais pas, si je pensais qu'il y eût là pour vous la moindre inconscience. Mon atelier est visité tous les jours par des inconnus et des inconnues, c'est une sorte de place publique, où l'on entre et d'où l'on sort, sans que nul s'en étonne ou s'en scandalise.

Je serais si heureux, continuait-il lentement, que vous sachiez mon « chez moi », que vous y laissiez un souvenir de votre grâce, que vous soyez la première à voir ma première œuvre. depuis bien longtemps je le désire, ne me refusez pas!...

Et elle promit toute troublée.

(A suivre).

à nos lecteurs quelques-unes de ces fêtes intimes. Un correspondant de Mostaganem nous rend la tâche aisée aujourd'hui en nous écrivant les détails d'une fête d'adoption qui a eu lieu samedi 9 janvier au temple de cette ville.

Dans la salle, décorée avec goût, prennent place un grand nombre de dames, d'invités, de Frères visiteurs, de membres de l'Atelier. Sur l'estrade sont assis MM. Priou, vénérable, Mermet et Astier, vénérables d'honneur, Yvars, orateur, Schreiner, orateur-adjoint, etc.

Tous les maçons étant à leur poste, les surveillants devant leur table triangulaire, et les membres de l'Atelier rangés sur deux colonnes, avec le bijou de la Loge et le tablier, le Vénérable ouvre la parole en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Franc-Maçonnerie, je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation. La cérémonie à laquelle nous vous avons conviés a été souvent dénommée à tort baptême maçonnique. Il n'est assurément venu à la pensée d'aucun de vous que notre intention soit d'enlever des enfants à la religion de leurs pères. Tel n'est pas en effet notre but. On a beaucoup médité des Francs-Maçons, et cependant tous leurs efforts tendent à améliorer physiquement et moralement la société toute entière.

Née du travail, modeste comme son nom, sa mission consiste à dépouiller l'homme des deux vices qui rongent la société : l'ignorance et l'orgueil.

Pour accomplir son œuvre, la Franc-Maçonnerie impose pour première condition à ses adeptes de pratiquer la tolérance. Elle leur enseigne l'amour du travail, la recherche de la vérité, les moyens de combattre l'erreur et le mensonge, de protéger le faible, de secourir le pauvre et d'instruire l'ignorant.

Les origines de la Franc-Maçonnerie remontent aux temps les plus reculés; il n'est pas surprenant que les cérémonies auxquelles elle procède aient conservé encore jusqu'à nos jours certaines pratiques symboliques qui répondaient au besoin que l'homme des premiers âges ressentait : l'attrait du miraculeux, de l'étrange, de l'incompréhensible.

De là le nom de mystères appliqué à quelques-unes de nos pratiques.

La cérémonie d'adoption à laquelle vous allez assister a aussi ses symboles. Ceux qui les comprennent et les étudient avec bonne foi les admirent. Il en est qui rient; nous plaignons ces derniers du fond du cœur.

Car notre devise la plus chère consiste à laisser à chacun la plus absolue liberté de conscience.

Avec des principes aussi libéraux, nous désirerions vivement pouvoir vous admettre, Mesdames, plus souvent parmi nous et vous faire participer à nos travaux, persuadés que votre présence et que les qualités inhérentes à vos natures sensibles et généreuses stimuleraient notre amour pour le bien et la charité, et que nous ne tarderions pas à utiliser les trésors de tendresse qui sont l'apanage de votre sexe.

Mais pour cette cérémonie d'adoption, nous avons tenu à lui donner un véritable caractère de fête de famille. Vous êtes venues à nous sans crainte, nous vous en remercions.

Les tuteurs vont ensuite chercher les enfants : 10 garçons, 14 filles; ils passent sous la voûte d'acier formée par les glaives, un maître de cérémonie les précède, ils prennent place, le piano se fait entendre.

Le Vénérable procède à la cérémonie d'adoption, et, s'adressant aux enfants, dit :

Enfants,

La Maçonnerie va vous adopter; elle s'engage vis-à-vis de vous à vous protéger si vous restez vaillants; mais si votre conduite devenait mauvaise, elle se retirerait de vous et vous abandonnerait.

Puissiez-vous garder précieusement le souvenir du grand acte qui va s'accomplir! Puissent vos cœurs rester fidèles aux engagements que vos tuteurs viennent de prendre en votre nom.

Descendant de l'estrade, le Vénérable prononce les paroles suivantes :

Enfants,

Vous voyez devant vous, sur cette table, plusieurs objets symboliques :

L'œuf a été de tout temps considéré comme le principe de la fécondité, comme source de la vie; on le trouve comme symbole du Dieu créateur chez les Indiens, les Chinois, les Chaldéens, les Égyptiens, les Persans, et aussi chez les Chrétiens, qui le donnent le jour de Pâques, parce que c'est à Pâques que la nature renaît après un long sommeil.

Le pain est le principe de vie matérielle.

Le vin, principe de force, pris en petite quantité, et de folie, pris à l'excès.

L'eau représente le premier agent de la végétation au figuré, l'eau lave les souillures du corps.

Le sel est le principe de sagesse.

Le miel représente les douceurs de la vie; l'amer en figure les chagrins.

Le levier, c'est la force. Donnez-moi un levier et un point d'appui, disait Archimède, et je soulèverai le monde.

Le glaive est le symbole de la justice; un philosophe romain, qui était empereur, Marc-Aurèle-Antonin, remettant son épée au chef du prétoire, disait : « Je vous donne cette épée pour me défendre, tant que je m'acquitterai fidèlement de mon devoir; mais elle doit servir à me punir si j'oublie que ma fonction est de faire le bonheur des Romains. »

Il en est de même en franc-maçonnerie, le glaive protège l'initié fidèle à ses devoirs; il ne tue pas, mais il chasse celui qui s'en écarte.

Cet olivier, aux feuilles persistantes, représente l'éternité; c'est aussi le symbole de la paix.

Cet accacia, aux feuilles caduques, qui naissent au printemps et meurent en hiver, vous représente la vie et la mort.

Le Vénérable continue ensuite l'explication de pratique des symboles, et, prenant deux tabliers, il en revêt deux des enfants, en disant :

Ces tabliers sont les insignes du travail et symbolisent la mission de l'homme parmi les hommes. N'oubliez pas que travailler, c'est payer sa dette à l'humanité; l'oisif déroge à la société une part qui n'est point à lui.

Chers enfants, le travail, fruit de l'intelligence, du savoir et de l'étude est l'un des principaux apanages de l'humanité.

Il permet à l'homme de rivaliser avec la nature, de la dompter, de l'améliorer ou de l'embellir.

Aimez donc le travail, mes enfants, c'est la sauvegarde des mœurs, le salut de l'âme et du corps, la satisfaction de l'esprit.

Travaillez, instruisez-vous pour vous perfectionner et contribuer au progrès de l'ordre social et universel, but auquel tendent les maçons des deux hémisphères.

Les autres formalités d'adoption, rapidement déclinées, les vingt-quatre enfants présents sont déclarés, aux applaudissements de l'atelier, enfants de la Loge, et le vénérable termine par une allocution tendant à graver dans la mémoire des jeunes Lowtons et Lowtones les préceptes de morale, développés devant eux au cours de la cérémonie.

C'est à l'orateur, M. Henri Yvars, qu'il appartient maintenant de prendre la parole. Il s'en acquitte avec son bonheur et son talent habituels et nous ne pouvons mieux faire que de donner ici le résumé de sa brillante improvisation qui est une réponse substantielle aux attaques des sacristies.

La Franc-Maçonnerie, mesdames, je ne puis mieux la comparer qu'à la France, à la bonne, à l'honnête, à l'intelligente mère de famille.

Comme toute bonne mère, elle est remplie d'amour, de sollicitude, de préoccupation pour les enfants.

Et maintenant que je vous ai fait ce court exposé véridique, de ce qu'est la Franc-Maçonnerie, de ce que nous sommes nous-mêmes, j'ose espérer que votre opinion doit être faite, et si, par suite de cette cérémonie intime, vous pouvez être convaincus que Franc-Maçon veut dire Honnête Homme, vous serez dans le vrai, et la partie dont je parlais tout à l'heure, sera gagnée pour nous.

Quant à vous, mes chers enfants, qui personnifiez l'avenir, qui personnifiez l'espérance, que ce jour reste à jamais gravé dans votre mémoire, car il sera l'un des beaux jours de votre existence.

Et restez persuadés que l'acte que vous venez d'accomplir ne doit influencer en rien les idées actuelles qui vous sont inculquées par vos chers parents; pas plus que sur les idées personnelles que vous aurez en grandissant.

Il ne vous est ici imposé qu'une seule et unique obligation, celle de rester toujours honnêtes, obéissants et bons.

Les applaudissements de l'auditoire ont prouvé au sympathique orateur combien ses paroles étaient goûtées et après deux autres discours de MM. Schreiner et Gillot, que nous regrettons de ne pouvoir publier, tous les invités se sont retrouvés dans un banquet intime suivi d'un bal où les pauvres n'ont pas été oubliés.

ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

Aimer à lire, c'est faire un échange des heures d'ennui que l'on doit avoir en sa vie contre des heures délicieuses. MONTESQUIEU.

La sottise et la brutalité, chamarrées d'or, étincelantes d'acier et précédées de musique, font trop souvent l'admiration des peuples. PRÉVOST-PARADOL.

Aujourd'hui... tout catholique éclairé doit reconnaître que Voltaire, prêchant la tolérance, la liberté et la fraternité, est plus chrétien que Bossuet défendant l'intolérance et la théocratie. BORDAS-DEMOULIN.

L'odieuse jongle trop souvent encore son rôle dans les affaires de ce monde; mais l'absurde y domine, et tel fait dont on s'indigne, ne mériterait qu'un éclat de rire, si le bon sens public le réduisait à sa véritable valeur. Eug. Despois.

LA QUESTION COLONIALE Et la Franc-Maçonnerie

— Suite —

L'initiative privée a pris aussi une part active à ce mouvement patriotique. En 1872, l'Union française ouvrait une école de garçons à la Nouvelle-Orléans. En 1883, M. Petit-Didier, consul de la République de Nicaragua, y fondait un Institut agronomique et une Ecole d'Arts et métiers, dirigée par un ingénieur civil, assisté de quatre chefs d'atelier. Au Japon, où l'enseignement de l'allemand vient de remplacer celui du français dans les écoles officielles, nos compatriotes ont fondé, de concert avec des Japonais, une Société de langue française. L'année dernière, à Montévidéo (Uruguay), une société française fondait un lycée, à l'aide de souscriptions privées, dont le total dépassait 43.000 francs. Cette année, notre compatriote, M. Decroix, vient d'inaugurer en Perse (à Chiraz) un cours de langue française où il a pour élève le petit-fils du Schah de Perse. Enfin, il y a quelque mois à peine, se fondait à Damiette une école primaire de garçons.

Voilà certes un spectacle réconfortant, et qui prouve que la race française loin d'être dégénérée sait trouver, au moment du danger, un ressort, une énergie et une vigueur qui lui permettent de sortir victorieuse des plus redoutables concurrences comme des plus formidables coalitions.

Dans un ordre d'idées analogues, croyez-vous qu'il ne serait pas bon, pour développer notre influence morale sur les populations indigènes, d'organiser un corps de médecins coloniaux, sorte de fonctionnaires résidant dans nos colonies, dont l'action bienfaisante et le prestige, ne contribueraient pas peu à éteindre les haines, à prévenir les révoltes et à faire apprécier et aimer notre civilisation. Les jésuites ont compris l'influence de la médecine, au point de vue de leur propagande, et c'est dans ce but qu'ils ont fondé à Beyrouth, une école de médecine catholique. « Le médecin, dans nos colonies, écrivait récemment M. Yves Guyot (1), a un moyen certain pour ruiner l'influence des marabouts, derviches, bonzes et fétiches de toutes sortes : son pouvoir de guérir. Par lui, il gagne la confiance. Le docteur Clavel raconte qu'aux

(1) La Politique coloniale.

Illes de la Société, dès qu'il descendait à terre, tous les malades venaient à sa rencontre et réclamaient ses soins. M. Colombau me disait à Biskra : « pour faire la conquête du Sahara, au lieu de soldats envoyez des oculistes ». Cette question de l'influence des médecins dans l'œuvre de la colonisation est plus pratique et plus sérieuse qu'on pourrait le croire à première vue, et dans tous les cas, elle mérite une étude et un examen approfondis.

Enfin, il est une institution qui, par la pureté et l'élevation de son but, est appelée à exercer une profonde influence sur le développement des idées et des principes qui constituent la grandeur et la véritable supériorité de notre civilisation. C'est la Maçonnerie, seule force capable de rivaliser, dans l'ordre moral, avec les sectes religieuses, et de combattre avec avantage pour le progrès et le triomphe de l'influence française; seule puissance organisée, pouvant utilement entrer en lutte avec l'esprit de secte.

Quand la cour de Rome la signalait, il y a quelques mois, au monde catholique, comme l'institution la plus redoutable pour l'Eglise, et la seule en état de lui faire échec, elle se rendait bien compte de l'abîme qui sépare les deux doctrines. C'est qu'en effet, la Maçonnerie a pour instrument la raison, pour moyen la liberté et pour but le progrès, tandis que l'Eglise a pour instrument la servitude, pour moyen la foi aveugle et pour but la domination. La Maçonnerie poursuit le perfectionnement de l'humanité sur cette terre, tandis que pour l'Eglise le bonheur n'est pas de ce monde; la Maçonnerie dit à ses initiés : instruisez-vous et moralisez-vous. L'Eglise, au contraire, dit à ses fidèles : abaissez-vous et croyez ! *Beati pauperes spiritu* : le royaume des cieux est aux pauvres d'esprit.

Il y a longtemps que la France moderne a fait son choix entre l'une et l'autre doctrine. Les principes maçonniques ont définitivement pénétré dans le monde profane depuis le jour où ils ont été proclamés par la Révolution, et ils constituent désormais l'idéal de notre civilisation. Quelle institution pourrait mieux que la nôtre contribuer à propager les idées qui lui appartiennent en propre, et qui sont filles de ses doctrines et de son enseignement. N'est-ce pas elle, d'ailleurs, qui, depuis longtemps, malgré les obstacles, les hostilités et les persécutions, a travaillé à développer, dans nos colonies, les idées de justice, de progrès et de liberté ? N'y a-t-elle pas entretenu, avec une pieuse sollicitude, dans le silence et le recueillement de ses temples, le feu sacré du patriotisme ?

Pour vous convaincre de la bienfaisante influence de la Maçonnerie, au point de vue colonial, il me suffira de passer rapidement en revue les travaux de quelques unes des Loges qui travaillent en dehors du continent.

Ces Loges sont au nombre de 40. — 18 sont établies dans les colonies, en Algérie, en Cochinchine, au Sénégal, à l'Ile de la Réunion, en Tunisie, à la Guadeloupe et à la Nouvelle-Calédonie; 22 sont réparties à l'étranger, dans les pays suivants : Espagne, Grèce, Roumanie, Suisse, Turquie, Syrie, Egypte, Ile Maurice, Chili, Confédération Argentine et Uruguay. Toutes ont reçu la lumière du G. O. R. de France et sont placées sous son obédience. (1).

La plus lointaine est la Loge l'Union Calédonienne de Nouméa. En 1874, on lisait dans la plupart des journaux cléricaux : « A peine arrivés à la Nouvelle-Calédonie, le premier soin des communards déportés fut d'y fonder une Loge : l'Union calédonienne ». On ajoutait même que cette Loge favorisait l'évasion des déportés et des condamnés de droit commun. Ces accusations constituaient autant de calomnies, puisque l'Union calédonienne était en activité depuis 1868 et qu'elle n'avait jamais cessé de respecter les lois et le gouvernement. Leur véritable but était de justifier au yeux du public la fermeture de l'Atelier, sollicitée depuis longtemps par les Jésuites et les Maristes, et obtenue enfin en janvier 1875. Quand la Loge se réveilla, trois ans après, la persécution ne tarda pas à recommencer, et les Maristes, dans leur journal l'Echo de la France Catholique, entreprirent une véritable campagne contre les Francs-Maçons. Jusqu'ici cette guerre acharnée n'a abouti qu'à un simulacre de conversion, opérée au mois de mai dernier, par un mariste, sur un lit d'hôpital, au milieu des affres de l'agonie. La victime fut un maçon que les deux Loges de Nouméa, unies dans un même sentiment de fraternité et de tolérance maçonnique, tinrent à honneur d'accompagner pieusement jusqu'à sa dernière demeure.

Il faut que vous sachiez de quels éléments se compose cette Loge si calomniée, qui lutte vaillamment pour la bonne cause à 6,000 lieues de la Mère-Patrie. Voici le tableau de ses principaux officiers :

Vén. . . BASCANS, capitaine d'infanterie de marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

1. Surv. . . SIMON, maire de Nouméa, ancien Trésorier général.

2. Surv. . . Clovis SIMON, négociant.

Sécrét. . . PAYEN, pharmacien de la Marine.

Hosp. . . TAN, chef du service des postes et Télégraphes.

Il m'a semblé que la meilleure réponse à faire aux calomnies cléricales, était de vous lire ce tableau... d'honneur.

A la Guadeloupe, la Loge *Ees Disciples d'Hiram*, fondée en 1836, à l'Orient de Pointe-à-Pitre, a subi de terribles catastrophes. En 1861, l'Atelier était réduit en cendres par un incendie. Deux ans après, le nouveau temple fut détruit, ainsi que toute

(1) Il y a, en outre, 10 Loges placées sous l'obédience du Rite écossais. — Les renseignements qui suivent sont puisés, pour la plupart, dans les journaux et publications maçonniques et notamment dans la *Chaine d'Union*.

la ville de Pointe-à-Pitre, par un tremblement de terre. La Loge traversa cependant ces cruelles épreuves sans sombrer, et malgré l'hostilité du clergé, après les difficultés et les lenteurs inévitables de la reconstitution, elle a retrouvé, à partir de 1876, sous la sage direction de M. Boricaud, une ère de prospérité. En 1879, la médaille du G. O. R. vint récompenser son dévouement et son activité maçonniques.

Une seconde Loge française, *La Paix*, fondée l'année dernière à Pointe-à-Pitre, témoigne de la vitalité de la Maçonnerie dans ce pays.

Au Sénégal, l'Union Sénégalaise, à Saint-Louis, fondée en 1874, a succombé, deux ans après, sous les coups de la persécution cléricale. Les funérailles Maçonniques d'un Maçon furent le prétexte de sa fermeture. Son sommeil s'est prolongé pendant cinq ans, et elle n'a pu reprendre ses travaux qu'en 1881. La mort faucha si vite, dans ce vaste estuaire qui s'appelle le Sénégal, qu'au jour du réveil il ne restait plus que six Maçons survivants de l'ancienne Loge. C'est ce vaillant petit groupe qui a réussi à relever le drapeau dans l'Orient. L'année suivante, une terrible épidémie de fièvre jaune vient décimer encore l'héroïque phalange, mais sans abattre son courage ni arrêter son dévouement. Elle sut trouver dans la caisse de l'Hospitalier plus de 14,000 fr. pour secourir toutes les infortunes. En 1883, ces vaillants Maçons fondaient une bibliothèque populaire pour lutter contre l'ignorance, et former, ajoutaient-ils, des citoyens aimant la France et pouvant rendre service à l'armée et à l'administration. »

A suivre

LA DEFENSE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

— Suite —

Nous l'avons dit plus haut : la Franc-Maçonnerie n'a pas une lumière, une sagesse, une conception théogonique ou autre qui lui soient propres. Elle ne possède pas un secret, une panacée religieuse ou sociale qu'elle garde avec le soin jaloux du dragon à l'entrée du jardin des Hespérides.

Les formes qui seules constituent son mystère sont destinées à lui donner des garanties de durée, en même temps qu'elles consacrent les habitudes de respect mutuel entre ses membres, assurent l'ordre dans les discussions et mettent les Francs-Maçons à l'abri des persécutions dans les contrées où le droit de réunion n'existe point encore.

Tout Franc-Maçon devant être fraternellement accueilli dans les 15,000 Loges répandues sur la surface du globe, il lui importe de pouvoir faire constater son identité par des preuves personnelles, par des signes dont il ne peut avoir reçu communication que lors de son admission dans la Franc-Maçonnerie. Qu'y a-t-il de si étrange ? Chaque société agit sous ce rapport d'après ses besoins, et l'on comprend sans peine que les preuves d'identité réclamées d'un Franc-Maçon européen dans une Loge des Grandes Indes ou de l'Amérique du Sud ne soient pas les mêmes que celles dont on se contenterait dans un cercle où tous les membres se voient pour ainsi dire chaque jour.

En tous cas, ces secrets, qu'on suppose être le point essentiel de la Franc-Maçonnerie, ne sont pas autre chose que des détails réglementaires ; ils n'ont aucun rapport avec ses principes et son but, aujourd'hui connus de toutes les personnes qui ont cherché à se renseigner à cet égard.

« Oui, nous répond-on, mais ces formes elles-mêmes vous rendent exclusifs, par conséquent injustes. »

Il faudrait qu'un nouveau Diogène éclairât sa lanterne à l'électricité pour trouver un homme qui ne préfère pas ses proches, ses intimes, à des gens avec lesquels il n'a jamais eu aucun rapport. Toutes les sociétés, quelles qu'elles soient, encouragent à ce sujet le même reproche que la Franc-Maçonnerie.

Tout être humain tend plus volontiers une main secourable à l'ami dont il a reçu lui-même quelque service ou dont il a pu apprécier la bienveillance et la loyauté. Cela ne l'empêche pas de reconnaître que malgré toutes ses qualités il n'est pas apte à remplir tel ou tel emploi, à occuper tel ou tel poste. Cela ne l'empêche pas non plus d'obliger d'autres personnes, des inconnus peut-être, en tous cas des malheureux, s'il a le cœur à la bonne place et que ses moyens permettent de se montrer généreux.

Tel est exactement le cas du Franc-Maçon. Il semble, quand on entend parler de l'exclusivisme de la Loge, que le Franc-Maçon ne nomme jamais qu'un de ses frères aux emplois publics, aux postes d'honneur, et qu'il est insensible aux souffrances du reste de l'humanité.

Que voyons-nous cependant, si nous jetons le coup d'œil autour de nous, en Suisse ?

Peu de magistrats et de fonctionnaires de tout ordre, de tout rang, qui aient été nommés après s'être fait recevoir dans une Loge, mais en revanche beaucoup de Francs-Maçons occupant des postes modestes et gratuits dans les commissions d'hospices, de caisses de secours, de cuisines populaires, etc., etc.

Si la presse n'est pas remplie d'articles élogieux sur les sacrifices qu'ils font à la cause de l'humanité, c'est qu'ils apprennent dans leurs Loges que la charité la plus méritante est celle qui

fait le plus ignorer et dont le souvenir reste enfoui dans les profondeurs de cœurs reconnaissants.

Non, l'intimité la franche amitié qui règnent parmi les Francs-Maçons ne les rendent injustes ni vis-à-vis de la patrie, ni à l'égard de l'humanité souffrante.

Chacun d'eux trouve une famille partout où sa destinée le pousse, pourvu qu'il reste digne d'estime, mais jamais la pratique de la mutualité n'a fait des égoïstes.

Nous croyons avoir répondu aux principaux griefs formulés contre la Franc-Maçonnerie. Nous l'avons fait sans aigreur, on nous rendra du moins ce témoignage, et dans le seul but d'éclairer les convictions de nos concitoyens.

Attaqués avec passion dans les Conseils même de notre patrie, nous avons estimé que nous devions à nos frères de tous les pays, aussi bien qu'à la cause du progrès humanitaire, de rectifier les erreurs répandues sur le compte de notre association, qui s'efforcera toujours, malgré tout, d'être une école mutuelle où l'on apprend

l'art d'être homme !

LE MONDE MAÇONNIQUE

UNE FÊTE SOLSTICIALE

Nous recevons d'un de nos amis de Nantes la communication suivante :

La Loge Nantaise *Paix et Union* a célébré splendide sa fête solsticienne d'hiver, le dimanche 17 janvier 1886. Plusieurs Loges affiliées y étaient représentées, notamment la Loge Nantaise : *La Libre Conscience*.

Ont été très applaudis, le discours du Frère orateur, sur *l'Égalité*, puis le rapport d'un autre Frère sur la question soumise par le Congrès des Loges de l'Ouest à la Loge *Paix et Union* : « Quels sont les moyens par lesquels la Franc-Maçonnerie pourra le mieux répandre l'instruction à tous les degrés et dans tous les genres ? » Nous regrettons de ne pouvoir résumer cet excellent travail, dont les conditions ont été adoptées à l'unanimité ; l'impression en a été votée par acclamation.

Au banquet, réunissant plus de 80 convives, plusieurs allocutions ont été très intéressantes, notamment celle du délégué du Grand-Orient de France, disant d'abord que la Maçonnerie, sans la politique pratique, ne pourra jamais progresser ; puis, exprimant le désir de voir les départements de l'Ouest imiter celui de Seine-et-Oise, lequel possède le plus de Loges, et par suite le plus d'électeurs républicains.

Le Vénérable de la Loge *Paix et Union* a annoncé que, dans quelques mois, les deux Loges Nantaises tiendront leurs séances dans le même local, rue Fosse ou place de la Bourse, 23 ; c'est un pas en avant vers la fusion des obédiences françaises, dont la fédération fraternelle s'accroît et s'étend pacifiquement à toutes celles de l'univers.

CHRONIQUE

Quelqu'un nous reprochait récemment d'attaquer avec trop de persévérance, la religion catholique et ses ministres.

Alors que nos adversaires prennent la seule Franc-Maçonnerie comme objet de leurs efforts et de leur haine, la décriant à l'envi dans leurs encyclopedies, leurs mandements et leurs journaux, l'accusant de crimes monstrueux et imaginaires ; feignant de voir en elle la source de tous les maux, le principe de toutes les catastrophes ; nous reprochant les inondations, la grêle, le phylloxéra comme notre faute,

la pluie, la sécheresse, ou les instabilités ministérielles comme notre fait personnel, pourquoi nous serait-il pas permis de porter à notre tour la guerre sur le territoire ennemi, de prendre chez nos adversaires ce qui nous semble ridicule ou mauvais, et d'en faire part à nos lecteurs pour en rire ensuite avec eux, afin de n'avoir pas à en pleurer.

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Paris :

Le Conseil municipal a adopté un projet de délibération ainsi conçu :

« Art. 1^{er}. — Est approuvée la construction au cimetière de l'Est, d'un édifice funéraire avec appareil crématoire, conformément aux plans et aux devis susvisés.

« Art. 2. — Est autorisée l'exécution immédiate de la partie du projet, restreinte à l'incinération des débris d'hôpitaux.

La tradition chrétienne, les lois de l'Eglise et le sentiment intime de tous les fidèles protestent contre cette destruction des cadavres. Le corps de l'homme qui vient de mourir est aux yeux de notre foi chose sacrée : c'est, suivant la comparaison de l'apôtre saint Paul, une graine que nous confions à la terre et qui, plus tard, germera pour produire une plante vivante de l'immortelle vie. Aussi, l'Eglise rend un culte à la dépouille mortelle de ses enfants, elle l'entoure de cierges allumés, elle brûle l'encens, elle jette l'eau bénite.

« Dieu, sans doute, saura bien au dernier jour réunir les cendres que la flamme aura consumées, aussi bien que les poussières que la terre aura lentement détruites ; mais nous regardons comme une profanation de jeter dans un brasier le corps sanctifié par tous les sacrements et les consécration de l'Eglise.

« D'ailleurs, la plupart de ceux qui parlent de crémation ont pour but de détruire dans les âmes les derniers et plus profonds sentiments chrétiens, le culte des morts et l'espérance d'une autre vie. La crémation est donc une entreprise irréligieuse, contre laquelle tous les fidèles doivent protester. »

On en est vraiment à se demander les raisons de la répugnance étrange manifestée par les organes de la religion catholique, à l'égard de la crémation.

La tradition chrétienne et le sentiment intime des fidèles, protestent, disent-ils, contre cette destruction des cadavres ! mais cette destruction ne s'accomplit-elle pas toujours, quoi qu'on fasse, et la terre est-elle plus clémente que le feu à notre dépouille mortelle ? Pour moi, c'est une pure affaire d'impression, j'en conviens, l'anéantissement du corps, à la manière antique, dans l'embaumement d'un bûcher, me semblerait bien préférable au travail silencieux du ver.

Mais l'option doit être laissée à chacun.

En ce qui concerne les insinuations de la *Semaine religieuse*, la crémation, qu'il serait injurieux d'ailleurs de considérer comme de nature à éteindre dans les âmes le culte des morts, ne fait partie à aucun titre du programme maçonnique. Nulle part le respect des morts, leur culte, pour dire comme la *Semaine religieuse*, n'a poussé, plus que chez nous, de profondes racines, et parmi les morts illustres que nous vénérons, certains offrent dans leur histoire une particularité bien curieuse :

C'est qu'ils ont été brûlés — vivants — par les adversaires de la crémation.

Quelqu'un qui ne court pas risque d'être brûlé, du moins en ce monde, c'est le R. Père Beckx, général de l'Ordre des Jésuites, qui est en voie de rendre à son Créateur et à son Dieu, ce qu'il en avait reçu d'âme.

Né à Sichem, en Belgique, le 8 février 1795, il fut admis dans la compagnie de Jésus en 1819. A la mort du Père Rothaam, l'assemblée générale des Pères provinciaux l'éleva au généralat de l'Ordre.

Le Père Beckx a déjà été remplacé par un suisse, le P. Anderledy.

Nous n'avions pas l'honneur de le connaître, ce qui atténue nos regrets.

Pour ne pas sortir des sujets funèbres, un fait vient de se passer dans notre ville, qu'il nous est impossible de ne pas relater. Il est topique, et bien de nature à éclaircir d'un nouveau jour une situation que nos lecteurs ne doivent pas ignorer.

La propriétaire d'une maison mal famée étant morte subitement, la famille, désireuse d'attirer sur la défunte toutes les faveurs du ciel, a obtenu que le corps fut transporté dans une chapelle de l'Eglise de ***.

Le cercueil, recouvert du drap blanc réservé aux jeunes filles, a été conduit au cimetière au milieu des pompes de l'Eglise.

Le curé de *** nous le reconnaissons, a de bons arguments à faire valoir à l'appui de sa conduite. Sans doute, il a traité de négociant à négociant, et n'a pas cru devoir refuser ses portes à qui moyennant finances, bien entendu, ne lui aurait pas fermé les sinuements. Rien de mieux raisonné et de plus juste, et si quelqu'un devait trouver du mal à cet assaut de tolérance, hâtons-nous de le dire, ce n'est pas nous !

Mais si nous ne sommes pas de ceux qui, à la manière des Egyptiens, font leur procès aux morts, il nous est bien permis de rapprocher ce fait étonnant, du scandale soulevé, il y a quelques jours, par un prêtre fanatique, à l'enterrement d'un franc-maçon.

Un honnête homme, connu par sa bienfaisance, par une vie irréprochable, n'a pu, malgré le vœu exprimé en premier lieu par la famille, être accompagné au cimetière par le prêtre. Il était franc-maçon.

Une femme de mauvaises mœurs a eu droit à plus d'indulgence, en considération sans doute de Madeleine la Repentie.

Une note gaie pour finir.

A Cancale, le conseil municipal a pris une délibération portant qu'on prélèverait sur le budget de la ville la somme nécessaire pour le modeste traitement supprimé par le gouvernement aux vicaires de Cancale.

Impossible d'être plus couleur locale ! Gloire au conseil municipal de Cancale !

Qu'il reste à jamais attaché aux bons principes — et à son banc !...

LE RÉVEIL DE LA COTE-D'OR

Une importante fête maçonnique réunissait le 17 janvier dernier dans la ville de Beaune dont la population est si dévouée aux institutions républicaines, un grand nombre de Franc-Maçons heureux d'inaugurer le nouveau temple de la loge le *Réveil de la Côte-d'Or*.

Nous ne décrivons pas cette cérémonie d'inauguration ; mais nous ne pouvons passer sous silence la chaleureuse et cordiale réception faite par nos Frères de Beaune aux délégués des loges de la région qui toutes avaient répondu avec empressement à la fraternelle invitation de nos amis de Beaune.

Nous connaissons depuis longtemps le dévouement et le zèle maçonnique des francs-maçons beaunois, mais nous sommes heureux de leur témoigner une fois de plus toute la sympathie que nous avons pour eux et de les remercier de l'accueil si bienveillant qu'ils ont fait à nos collaborateurs.

La Première aux Paysans

Braves gens des campagnes, paysans, comme disent ceux qui pensent encore que vous appartenez à une caste inférieure, savez-vous ce que c'est que la Franc-Maçonnerie ? — Hein ! voilà la question bien posée, et posée de façon à éveiller votre curiosité. — Croyez-vous cependant que je veuille vous tromper, vous qui avez tant été exploités sur le terrain des croyances ? croyez-vous que je ne puisse ni ne veuille vous dire la vérité ? croyez-vous enfin que je ne vous parle ainsi que pour cacher, comme on l'a souvent répété la *sale besogne* à laquelle se livrent les francs-maçons ? Non, et pour vous montrer ma franchise, je veux vous citer un passage des principes généraux de la Franc-Maçonnerie. Ces principes, je les ai acceptés avec tous mes Frères de la Maçonnerie universelle, et j'ai fait serment de combattre, sans cesse, par tous les moyens honnêtes pour leur triomphe.

« La Franc-Maçonnerie a pour but de lutter contre l'ignorance sous toutes ses formes ; son programme se résume ainsi : Obéir aux lois de son pays, vivre selon l'honneur, pratiquer la justice, aimer ses semblables, travailler sans relâche au bonheur de l'humanité et poursuivre son émancipation progressive et pacifique. »

Lisez et relisez attentivement, toute la Franc-Maçonnerie est là. Oui, nous, maçons, nous luttons contre l'ignorance sous toutes ses formes ; nous voulons

assurer le respect des lois, de la justice et de la vraie liberté ; nous travaillons à étendre le bonheur de tous, et nous recherchons souvent les moyens d'arriver à l'extinction de la misère. L'humanité, c'est notre plus grand souci. Et pourquoi en serait-il autrement ? La société actuelle, trop bourgeoise, est à son déclin ; la pauvreté et la misère s'accroissent partout, les richesses dorment dans les coffres des gros barons de la finance ; nos grands industriels, la plupart cléricaux, exploitent de plus en plus l'ouvrier ; les propriétaires enchaînent le pauvre campagnard à la glèbe ; en un mot l'hydre affreux de la faim avec son cortège de maladies et de tortures physiques et morales, grandit sans cesse, et, si l'on y prend garde, elle jettera l'épouvante au milieu de cette masse de souffreteux ; elle soulèvera les ouvriers de l'industrie comme les ouvriers des champs et alors, malheur aux exploiters de toute nature, le coup sera terrible.

C'est pour essayer d'amortir, d'atténuer ce choc inévitable que la Franc-Maçonnerie déploie toute son activité. Dans son sein se forment les philosophes, les économistes, les savants qui travaillent sans relâche à la réédification de la société. Avec elle, elle étudie toutes les graves questions qu'elle croit de nature à influer sur le bien-être de l'humanité ; elle recherche les meilleures solutions et elle peut être certaine que tôt ou tard, elle en verra la réalisation. C'est de ses travaux qu'est sorti 89 avec la Liberté, c'est de ses travaux que sortira la fraternité universelle !

Et maintenant, dites-moi, que pensez-vous de la *sale besogne* de la maçonnerie ? Si vous avez deux mots à me dire, écrivez-moi au bureau du journal.

A huitaine.

LE CONCORDAT

Art. 49. — Lorsque le gouvernement ordonnera des prières publiques, les évêques se concerteront avec le préfet et le commandant militaire du lieu, pour le jour, l'heure et le mode d'exécution de ces ordonnances.

Art. 50. — Les prédications solennelles appelées *sermons*, et celles connues sous le nom de *stations* de l'avent et du carême, ne seront faites que par des prêtres qui en auront obtenu une autorisation spéciale de l'évêque.

Art. 51. — Les curés, aux prônes des messes paroissiales, prieront et feront prier pour la prospérité de la République française et pour les consuls.

Art. 52. — Ils ne se permettront, dans leurs instructions, aucune inculpation directe ou indirecte, soit contre les personnes, soit contre les autres cultes autorisés dans l'Etat.

Art. 53. — Ils ne feront au prône aucune publication étrangère à l'exercice du culte, si ce n'est celles qui seront ordonnées par le gouvernement.

Art. 54. — Ils ne donneront la bénédiction nuptiale qu'à ceux qui justifieront, en bonne et due forme, avoir contracté mariage devant l'état civil.

Art. 55. — Les registres tenus par les ministres du culte, n'étant et ne pouvant être relatifs qu'à l'administration des sacrements, ne pourront, dans aucun cas, suppléer les registres ordonnés par la loi pour constater l'état civil des Français.

Art. 56. — Dans tous les actes ecclésiastiques et religieux, on sera obligé de se servir du calendrier d'équinoxe établi par les lois de la République ; on désignera les jours par les noms qu'ils avaient dans le calendrier des solstices.

Art. 57. — Le repos des fonctionnaires publics sera fixé au dimanche.

TITRE IV

DE LA CIRCONSCRIPTION DES ARCHEVÊCHÉS, DES EVÊCHÉS ET DES PAROISSES ; DES BÂTIMENTS DESTINÉS AU CULTE, ET DU TRAITEMENT DES MINISTRES.

Section 1^{re}. — De la circonscription des archevêchés et des évêchés.

Art. 58. — Il y aura en France dix archevêchés ou métropoles, et cinquante évêchés.

Art. 59. — La circonscription des métropoles et des diocèses sera faite conformément au tableau ci-joint (*non reproduit*).

Petits Dialogues philosophiques

SEIZIÈME DIALOGUE

Sulpice et Jacques, tout deux ouvriers tisseurs, se rencontrent sur le boulevard de la Croix-Rousse, et s'arrêtent un instant pour causer.

JACQUES. — Bonjour, Sulpice ; comme il y a longtemps que je ne t'avais vu ! Que deviens-tu ? tu as disparu tout à coup sans plus donner de tes nouvelles et en même temps que toi ton petit frère qui allait à l'école avec le mien, et que tu en as retiré subitement.

SULPICE (embarrassé). — Oui... c'est vrai... je l'ai envoyé ailleurs.

JACQUES. — Ailleurs ? Mais tu l'as laissé continuer ses études, j'espère ? un garçon qui donnait de si belles espérances, dont l'instituteur était si content, si fier !

SULPICE. — Je l'ai mis chez les frères... leur enseignement me convenait mieux.

JACQUES (étonné). — Tiens... mais tu ne parlais pas comme cela autrefois... tu as l'air tout drôle, tout changé avec cette face rasée et

cette redingotte des dimanches que tu portes maintenant tous les jours, tu ressembles au sacristain de la paroisse. — Est-ce que tu irais aussi chez les frères ?

SULPICE. — Mais non... tu te trompes, je n'ai pas changé... seulement je veux que le petit ait de la religion ; vois-tu, la religion, il n'y a plus que ça, maintenant !

JACQUES. — Vraiment ! Et que fais-tu, toi, alors ? As-tu le projet de te faire moine ?

SULPICE. — Non... mon ami, tu exagères. Mais sans se faire moine on peut avoir de bons sentiments, de bons principes, comme dit Monseigneur.

JACQUES. — Quel Monseigneur ?

SULPICE. — Monseigneur Durand de la Canardière, parbleu ! l'illustre archevêque d'Aboulgaletopolis, le grand orateur ! l'apôtre !

JACQUES. — J'avoue que je n'en avais jamais entendu parler.

SULPICE. — Je te le ferai connaître, mon ami, tu verras comme il est pieux, éloquent, onctueux.

JACQUES. — Tu m'étonnes, Sulpice, je ne t'avais jamais vu si ardent... chrétien.

SULPICE. — C'est vrai... j'ai abjuré mes erreurs, comme dit aussi Monseigneur, et il ne faudrait pas croire que cela vous mette plus mal avec vos patrons, tu sais... au contraire.

JACQUES. — C'est peut-être même pour cela que tu fais preuve d'un si beau zèle, n'est-ce pas ?

SULPICE. — Heu ! heu ! je ne dis ni oui ni non... il en coûte si peu... Aller un peu au Cercle...

JACQUES. — Ah ! et qu'y fait-on au Cercle ?

SULPICE. — On lit les journaux (les bons journaux) : *l'Univers*, la *Gazette de France*, le *Nouvelliste*, l'*Echo de Fourvière*, les « semaines religieuses » de tous les diocèses.

JACQUES. — Tu lis toutes ces choses-là, toi ? et cela t'amuse ?

SULPICE. — Je m'en garderais bien... mais je suis censé les lire... pour m'entretenir dans les bons principes, tu comprends ?

JACQUES. — Parfaitement, et c'est tout ce que vous y faites dans vos Cercles ?

SULPICE. — Oh non ! nous donnons quelquefois des représentations théâtrales, où nous représentons les saints mystères, comme nous avons affaire à un public bienveillant, nous sommes toujours très applaudis ; tel que tu me vois, j'ai représenté saint Joseph, et tu ne saurais croire quel succès j'ai obtenu ; il paraît que j'étais frappant de ressemblance ! Mais, d'ailleurs, ce n'est pas tout, ce ne sont là que les divertissements...

JACQUES. — Comme qui dirait les bagatelles de la porte, n'est-ce pas ?

SULPICE. — C'est cela ; ainsi, par exemple, nous avons des conférences bien intéressantes et bien édifiantes sur le rôle de la religion dans l'usine et celui de l'usine dans la religion.

JACQUES. — Certes, si ce n'est pas intéressant, c'est du moins nouveau.

SULPICE. — Travailler en chantant des cantiques, voilà qui est comprendre le travail ! c'est ainsi, paraît-il, qu'on travaille au Paraguay, où les jésuites ont fait l'éducation du peuple.

JACQUES. — Tiens ! tu es devenu joliment fort !

SULPICE. — Oui, c'est M^r de la Canardière qui nous a dit ça.

L'école, vois-tu, doit être chrétienne, les réunions de jeunes gens chrétiennes aussi ; l'ouvrier doit être chrétien dans la corporation chrétienne à la tête de laquelle doit se trouver un patron chrétien, catholique et pratiquant.

JACQUES. — Et au-dessus.

SULPICE. — Au-dessus ? ma foi ! je ne sais pas.

JACQUES. — Eh bien ! moi, je vais te le dire : au-dessus sera l'évêque, puis l'archevêque, puis les cardinaux, puis le pape, maître spirituel de ceux qui sont assez naïfs pour croire à son infailibilité et à sa mission, et qui aspire à en devenir le maître effectif. Ceux qui essaient de vous évangéliser en vous enrégimentant dans leurs coteries, crois-tu qu'ils le font vraiment dans votre intérêt et pour votre salut. C'est là, crois-moi, le moindre de leurs soucis, ce qu'ils se proposent en vous faisant entrer dans la corporation, futur instrument de votre asservissement, par l'appas de mille trompeuses promesses, et en vous y assujettissant à des pratiques en apparence inoffensives, c'est de vous assujettir à l'obéissance, de vous accoutumer au joug, et quand vous serez bien au point, que par humilité chrétienne, ou par simple abaissement, ou bien encore par lâcheté, vous ayez abdiqué toute individualité pour entrer dans le troupeau, savez-vous ce qu'ils feront pour vous vos pasteurs ? Eh bien ! ils vous traiteront comme les barons féodaux traitaient jadis leurs vassaux, car la partie qu'ils jouent en ce moment c'est la revanche de 1789, et ce qu'ils veulent établir à la place de la féodalité politique disparue, c'est la *féodalité industrielle* à votre dommage, et à vos frais.

SULPICE. — Vraiment ? Tu crois qu'ils rêvent cela ?

JACQUES. — J'en suis sûr. Et maintenant que tu sais de quoi il retourne, agis à ta guise : j'ai fait mon devoir en t'avertissant. Pour moi, jete quitte, je suis pressé, je vais à ma Loge, où l'on travaille avec confiance à émanciper l'humanité que vous méditez encore une fois d'asservir.

Section II. — De la circonscription des paroisses.

Art. 60. — Il y aura au moins une paroisse dans chaque justice de paix.

Il sera, en outre, établi autant de succursales que le besoin pourra l'exiger.

Art. 61. — Chaque évêque, de concert avec le préfet, réglera le nombre et l'étendue de ces succursales. Les plans arrêtés seront soumis au gouvernement et ne pourront être mis à exécution sans son autorisation.

Art. 62. — Aucune partie du territoire français ne pourra être érigée en cure ou en succursale sans l'autorisation expresse du gouvernement.

Art. 63. — Les prêtres desservant les succursales sont nommés par les évêques.

Section III. — Des traitements des ministres.

Art. 64. — Le traitement des archevêques sera de 15,000 francs.

Art. 65. — Le traitement des évêques sera de 10,000 fr.

Art. 66. — Les curés seront distribués en deux classes.

Le traitement des curés de la première classe sera porté à 1,500 fr.; celui des curés de la seconde classe à 1,000 fr.

Art. 67. — Les pensions dont ils jouissent en exécution des lois de l'Assemblée constituante seront précomptées par leur traitement.

Les conseils généraux des grandes communes pourront, sur leurs biens ruraux ou sur leurs octrois, leur accorder une augmentation de traitement, si les circonstances l'exigent.

Art. 68. — Les vicaires et desservants seront choisis parmi les ecclésiastiques pensionnés en exécution des lois de l'Assemblée constituante.

Le montant de ces pensions et le produit des oblations formeront leur traitement.

Art. 69. — Les évêques rédigeront les projets de règlement relatifs aux oblations que les ministres du culte sont autorisés à recevoir pour l'administration des sacrements. Les projets de règlement rédigés par les évêques ne pourront être publiés, ni autrement mis à exécution qu'après avoir été approuvés par le gouvernement.

Art. 70. — Tout ecclésiastique pensionnaire de l'Etat sera privé de sa pension, s'il refuse, sans cause légitime, les fonctions qui pourront lui être confiées.

Art. 71. — Les conseils généraux de département sont autorisés à procurer aux archevêques et évêques un logement convenable.

Art. 72. — Les presbytères et les jardins attenants non aliénés seront rendus aux curés et aux desservants des succursales. A défaut de ces presbytères, les conseils généraux des communes sont autorisés à leur procurer un logement et un jardin.

Art. 73. — Les fondations qui ont pour objet l'entretien des ministres et l'exercice du culte ne pourront consister qu'en rentes constituées sur l'Etat: elles seront acceptées par l'évêque diocésain et ne pourront être affectées à des titres ecclésiastiques ni possédées par les ministres du culte à raison de leurs fonctions.

Section IV. — Des édifices destinés au culte

Art. 75. — Les édifices anciennement destinés au culte catholique, actuellement dans les mains de la nation, à raison d'un édifice par cure et par succursale, seront mis à la disposition des évêques par

arrêté du préfet du département. Une expédition de ces arrêtés sera adressée au conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

Art. 76. — Il sera établi des fabriques pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples, à l'administration des aumônes.

Art. 77. — Dans les paroisses où il n'y aura point d'édifice disponible pour le culte, l'évêque se concertera avec le préfet pour la désignation d'un édifice convenable.

(Suit le tableau de la circonscription des nouveaux archevêchés et évêchés de la France.)

REVUE DES THÉÂTRES

Lyon. — GRAND-THÉÂTRE. — Le baryton Manoury va mieux, mais de quelque temps encore il ne pourra reprendre son service. Les représentations de M. Couturier continueront donc encore quelque temps. Mercredi dernier, il a joué Guillaume avec succès et Merril l'a aussi bien secondé dans les passages de force de ce difficile ouvrage.

Demain c'est la première représentation de *Manon*. L'œuvre de Massenet sera fort bien exécutée par M^{lle} Jacob et par MM. Dupuy, Dauphin et Bourgeois. Si la pièce plait au public, ce sera donc un vif succès. — Plaira-t-elle? Nous le saurons dans vingt-quatre heures. Massenet a voulu inaugurer une forme nouvelle d'opéra comique avec des récitatifs parlés toutefois par une orchestration complète; il est impossible de savoir d'avance quel sera l'effet produit sur le public.

CÉLESTINS. — Quelques reprises pour n'en pas perdre l'habitude. Le *Caprice*, joué par M. et M^{me} Jalabert et M^{me} Delia, nous a permis de constater une fois de plus qu'on pouvait avoir beaucoup de talent et ne pas parvenir à jouer du Musset.

La *Mariée du Mardi-Gras*, qui succédait à cette œuvre délicate comme une soupe aux choux succéderait à un léger potage à la reine, a beaucoup fait rire comme d'ordinaire, quoique médiocrement montée. A part Belliard, Mercier et Fort, excellents tous les trois, le reste de la distribution était fort médiocre et la mise en scène plus que défectueuse. On voit bien que les Célestins vont bientôt changer de locataire, on s'y néglige ferme.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je vous prie de vouloir bien insérer, au nom de la liberté de conscience, que vous professez dans votre estimable journal, la protestation suivante :

J'allai, jeudi dernier, à l'Hôtel-Dieu pour voir mon frère, et, comme étant libraire, je tiens aussi la vente des journaux, sans distinction d'opinions, voire même le *Franc-Maçon*, j'emportai avec moi deux exemplaires de ce journal, pour les changer contre de nouveaux numéros du jour, en sortant de l'hôpital. Arrivée près de mon frère, je déposai sur son lit, pour pouvoir plus aisément lui donner à boire, les deux malheureux exemplaires du *Franc-Maçon*. Est-ce une fatalité? les deux journaux étaient ouverts, quand vinrent à passer deux religieux qui en virent l'intitulé. Elles haussèrent les épaules, firent de nombreux signes de croix, assez risibles; mais là n'est point le mal.

Le lendemain, vendredi, nous allâmes voir encore mon frère, il paraissait être d'un mieux sensible; mais lorsque mon fils, son neveu, y retourna le lendemain, il allait bien plus mal, il ne pouvait plus parler, en un mot il était presque à l'agonie, et n'avait, pour tout remède, qu'un restant de vin froid dans une tasse, et cela à 11 heures et demie du matin, et près de lui personne. Une heure et demie après, lorsque mon fils fut parti, il rendait le dernier soupir. Inutile de dire qu'à différentes fois, et que dès son entrée à l'hôpital, on lui proposa un prêtre pour se confesser, et à l'engager fortement à se faire enterrer avec un prêtre, lui, dont les sentiments ont toujours été contraires aux idées religieuses.

Ce n'est pas tout, le jour de l'enterrement, le lundi 25 janvier, l'enterrement était pour 3 heures précises, et civil, ainsi que le portait la déclaration, ainsi du reste que l'avaient annoncé les journaux, toutefois en oubliant de mettre l'heure, ce que, je vous l'assure, je n'avais pas oublié.

Enfin, malgré toutes mes protestations, on voulait que je fisse enterrer mon frère avec un prêtre, et l'on nous a fortement engagés à le prendre.

« Le drap, nous disait-on, est tout prêt. » On ajoutait qu'il était inutile de laisser se morfondre à la pluie les amis et connaissances du défunt. On nous fit attendre ainsi trois quarts d'heure, de sorte que notre enterrement civil, qui devait avoir lieu à 3 heures, eut lieu à 3 heures et demie, pendant qu'un autre enterrement défilait en son lieu et place, et la plupart de nos invités suivaient, par cette habile manœuvre, le convoi d'un autre, qui n'était point celui de mon frère.

J'ai l'espoir, Monsieur le Rédacteur, que vous voudrez bien insérer cette juste protestation.

JEANNE VARENNE, V^e THIBAUD.

PETITE CORRESPONDANCE

Nevers. — Merci de la brochure : *Les Francs-Maçons*, d'après la semaine religieuse de Nevers.

A divers. — Nous n'oublions ni l'Ouvrière ni la Caisse de retraite des Francs-Maçons, nous continuerons à nous occuper dans notre prochain numéro. Merci, en attendant, des adhésions envoyées.

D. Goubareff — Bibliographie passera dans prochain numéro. Avons tenu à bien étudier les brochures avant de donner notre impression. Faites-nous encore crédit de ces quelques jours.

BIBLIOGRAPHIE

La 10^e livraison de la « Grande Encyclopédie » (prix : UN franc), a paru cette semaine chez MM. A. LEVY et C^{ie}, 13, rue Lafayette, et chez tous les libraires. Cette livraison comprend, entre autres, les mots : Acoustique. Acrobates. Acropole. Acte, dans ses différentes acceptations. Acteur et renferme les illustrations très intéressantes pour les mots ci-dessus indiqués.

TRIBUNE DU TRAVAIL

OFFRE D'EMPLOI

Un bon clerc d'avoué est demandé comme principal clerc dans une ville voisine. Adresser lettres au bureau du journal.

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune homme 18 ans, bonne instruction ferait voir la distillation des eaux-de-vie de marc, de 3/8, de grains, de parfums, etc.

S'adresser F. G., poste restante, Chessy-lès-Mines (Rhône), ou au bureau du journal.

AFFICHES
Brochures
RABEURS
Circulaires
MÉMOIRES
etc.

TRAVAUX DE LUXE
Travaux Administratifs
ET COMMERCIAUX
Association Syndicale

IMPRIMERIE NOUVELLE
des Ouvriers Typographes
BUREAUX & ATELIERS
Rue Ferrandière, 52
LYON

PROSPECTUS
JOURNAUX

Le Gérant : J. REYNIER.

Imprimerie Nouvelle lyonnaise, rue Ferrandière, 52
(Association syndicale des Ouvriers typographes)

MAISONS RECOMMANDÉES

PORTIERS (Vienne). Grand café Tribot, en face de la gare, consommations de 1^{er} choix.

BOURGERS (Cher). — Grand hôtel de la Boucle d'Or.

GUÉRÉTY (Creuse). — Hôtel Rousseau, au centre de la ville.

MAISON DE CONFIANCE

dirigée par M^{lle} A. C., 3, rue Moncey, près la place du Pont, pour le placement d'employés et domestiques des deux sexes. Maisons bourgeoises et établissements publics. 4424

CONSUMMATIONS DE PREMIER CHOIX

Bière Tourtel

J. DIEN

Rue Thomassin, 27

LYON

Huitres, Soupe au fromage, Escargots

A LA CROIX D'ÉBÈNE

97, avenue de Saxe

(BROTEAUX)

MODÈLES DE PARIS

MODÈS EXCLUSIVEMENT GRAND CHOIX pour Bonil de Chapeaux.

FABRICATION ET FOURNITURE

D'HORLOGERIE GARANTIE

MAISON DE CONFIANCE

Fritz GAGNEBIN

à SOUVILLIER (Suisse)

Remontoirs argent interchangeable, 18 lignes, à 29 50

— nickel — — — 19 »

— quantités, semaines et mois 29 »

— argent — — — 40 »

Pièces à clef et Remontoirs pour Dames

MAISON RECOMMANDÉE

CHARBONS, COKES ET BOIS DE CHAUFFAGE

GROS ET DETAIL, A DOMICILE

A. VACHERON, marchand de bois, 127 et 129, rue Chaponnay

LYON

USINE A VAPEUR — FABRICATION MÉCANIQUE

BONTOUX Fils

à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)

Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments
Sièges inodores en faïence
Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

A. LEVY & C^{ie}

• Éditeurs

PARIS

LA

13, Rue Lafayette

GRANDE ENCYCLOPÉDIE
INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; H. Derenbourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasow, membre de l'Institut; D^r L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G. A. Laisant, député de la Seine; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Traubot, ingénieur des Constructions navales; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** formera environ 25 volumes gr. in-8° Jésus de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison

1 franc

Payables à raison

de 10 francs par mois

Chaque volume broché

25 francs

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

A. BÉNIER

Quai Saint-Vincent, 55

A L'ENTRESOL

LYON — Près le pont La Feuillée — LYON

PRIX MODÉRÉS

RÉPARATIONS
EN
TOUS GENRES
ETC.

ABONNEMENTS
POUR
REMONTAGES DE
PENDULES

CARTES DE VISITE

IMPRIMERIE NOUVELLE, rue Ferrandière, 52

PHARMACIE JULIEN

Pharmacie de 1^{re} classe

59, rue des Vinaigriers, à Paris

ROB DÉPURATIF du D^r DUPAS

STROP DE PHOSPHATE MONOCATUZE JULIEN

CRISTAL CHASSE-MIGRAINES

Le goûter, c'est l'accepter !!!

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le **Café Rousset**. Excellent déjeuner au lait: Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.

Prix : 4 fr. le kilo. (le paquet de 250 gr. : 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.

DÉPOT GÉNÉRAL

V. ROUSSET

HERBORISTE DE 1^{re} CLASSE

LYON, rue Thomassin, 22, LYON

COMPTOIR DE LA VOUTE

ROUMIEU

1, Rue Champier, 1

En face la halle des Cordeliers

LYON

LOUAGE DE CARRIOLES

BUREAU DE COMMISSION

Pour la Cité Villeurbaine et Montchat 7150

AU G^d MANUFACTURIER

DES VOSGES

SPECIALITÉ DE TOILE PUR CHANVRE

Et linge fin pour trousseau

Maison qui vend le meilleur marché de Lyon

UNIQUE DÉPOT

14, quai de la Pêcherie, Lyon

NOTA. — Les Magasins resteront

ouverts chaque soir

CARTES de VISITE GRAVÉES à 1 fr. 75 et 2 fr. LE CENT

SUR BEAU CARTON BRISTOL IVOIRE

Pendant le mois de Décembre seulement

ENVELOPPES dites Fermoirs, pour Cartes de visite, à 75 c. le cent

Pour recevoir franco, ajouter 25 cent. par 100 cartes et 20 cent. par 100 enveloppes

CALENDRIERS ET ÉPHÉMÈRES

AGENDAS de BUREAU pour 1886

IMPRIMERIE

GRAVURE, LITHOGRAPHIE

PAPETERIE

ET AUTOGRAPHIE

S. PELLETIER

93, Cours Lafayette, 93

LYON

FABRIQUE DE REGISTRES IMPRIMÉS OU RÉGLÉS POUR ADMINISTRATIONS

ET POUR COMPTABILITÉS CIVILE OU MILITAIRE

Registres bon marché pour le petit commerce, tels que : brouillard, main-courante, journal, caisse, grand-livre, etc., faits d'avance

Copies de lettres, 500 feuillets, à 2 fr. 40; en papier glacé, 2 fr. 80

Registres sur commande

Expédition franco de port et d'emballage pour les demandes au-dessus de 25 francs (seulement pour la France).